

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES

DELIBERATION N° 2019/09 DU 29 MARS 2019

Portant sur le vote des taux des taxes directes 2019

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 10
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés: 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 29 mars 2019 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/03/ 2019 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : FITZSIMONS Thomas, GIRAUD David, FOURNET Alain, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Gilles, MARTINOT Jean-Baptiste, VILLETELLE Suzanne

A été désigné secrétaire : GI9RAUD David

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir procéder au vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal reconduit pour l'année 2019 les mêmes taux que l'année 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 6, 01
- Taxe foncier bâti : 6, 73
- Taxe foncier non bâti : 35, 05

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.

Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le : 05/04/2019
Et Affichage du : 05/04/2019